



PERIODE DE LA PUBLICATION :

11 octobre 2022 au 15 novembre 2022

CLIENT :

COMMISSION DE LA CEDEAO

SOURCE DE FINNANCEMENT :

Budget de la CEDEAO

TYPE :

Appel à manifestation d'intérêt

---

## SÉLECTION D'UN CABINET DE CONSULTANTS CHARGÉ D'EFFECTUER L'ÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS DES INSTITUTIONS DE LA CEDEAO BASÉES AU NIGERIA

1. La Commission de la CEDEAO envisage d'utiliser une partie de ses fonds de contrepartie budgétisés en vue de la sélection d'un cabinet de consultants pour effectuer l'évaluation des immobilisations des institutions de la CEDEAO basées au Nigeria.
2. L'objectif du service de conseil est de déterminer avec plus de précision les valeurs actuelles des immobilisations ayant été acquises au cours des dernières années en vue d'une prise de décision éclairée de la haute direction.
3. La durée globale de la mission **est estimée à trois (3) mois**.
4. Les devoirs et responsabilités du cabinet de consultants sont les suivants:

Les services professionnels et les responsabilités du cabinet de consultants comprendront, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- I. Collecte des données sur les immobilisations par le biais d'une enquête : Le consultant doit procéder à la collecte des données de tous les bureaux à l'aide d'une fiche de collecte de données (FCD). La FCD doit être établie dans un format particulier pour recueillir des données telles que la désignation et la description de l'article, le coût historique, l'amortissement (le cas échéant), l'emplacement, l'état, etc.
  - II. Détermination de l'état actuel : Le consultant doit déterminer l'état actuel de toutes les immobilisations et les classer selon qu'elles sont utilisables/réparables/non utilisables/obsolètes, etc. Aucune évaluation n'est requise pour les immobilisations inutilisables ou obsolètes mais des informations détaillées doivent être fournies. La valeur marchande actuelle des immobilisations utilisables et réparables et leur durée de vie résiduelle estimée doivent être déterminées.
5. La Commission de la CEDEAO invite les consultants (cabinets) éligibles à manifester leur intérêt pour la fourniture de ces services. Les cabinets intéressés et éligibles sont invités à fournir toutes les informations utiles, en ce qui concerne leurs qualifications et expérience, en démontrant qu'ils ont déjà eu à réaliser des services similaires. Les critères retenus pour la présélection sont les suivants :

- (a) Expérience générale du cabinet (Révision de procédures formalisées et élaboration d'une politique générale) au cours des dix (10) dernières années ; (b) Expérience spécifique en matière de formulation d'une politique de gestion d'immobilisations pour le compte d'organisations régionales ou internationales, effectuée au cours des dix (10) dernières années ; (c) Expérience spécifique du cabinet liée à la formulation d'une politique de gestion des immobilisations pour le compte d'organisations régionales ou internationales opérant dans l'espace CEDEAO, effectuée au cours des dix (10) dernières années ; (d) Disponibilité du personnel devant être affecté au projet de la CEDEAO ; transmettre la liste complète des agents, avec leurs CV respectifs, fournissant des détails sur les compétences (toutes les connaissances, aptitudes et capacités applicables en matière de ressources humaines) ainsi que l'expérience pertinente dans la révision de procédures formalisées et la formulation de politiques de gestion des immobilisations ; et (e) Confirmer la capacité à communiquer, analyser, évaluer et produire des rapports dans au moins deux (2) langues officielles de la CEDEAO (anglais, français ou portugais). La connaissance de la troisième langue serait un atout supplémentaire.

***NB : S'agissant des critères énumérés ci-dessus, il appartient aux cabinets concernés de fournir des éléments tangibles, ainsi que des références détaillées pour étayer leurs affirmations en ce qui concerne leur expérience, leurs capacités, la réalisation de missions similaires, etc. Toute référence indiquée donnera lieu à un résumé sur une fiche de projet et ne sera examinée et acceptée que si le candidat y a joint des pièces justificatives sur lesquelles figurent les informations de contact des autorités adjudicatrices, afin de faciliter la vérification des informations fournies, portant sur des contrats OU copies d'attestations de bonne exécution de chaque contrat présenté, tel qu'établi et signé par le client.***

6. **Les cabinets intéressés peuvent soumettre leur candidature en tant que consortium ou se présenter sous la forme d'un partenariat afin de bénéficier de capacités accrues pour l'exécution de la mission.**

7. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux Règles et Procédures de la CEDEAO en matière d'utilisation de Consultants" (Code des marchés de la CEDEAO), disponibles sur son site web : <http://www.ecowas.int>. **La procédure de recrutement se fera suivant la méthode de la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) et le cabinet** présentant les meilleurs profils et ayant fourni toutes les pièces justificatives requises, **sera invité à soumettre ses propositions techniques et financières**. Les cabinets faisant partie d'un réseau international doivent soumettre une seule manifestation d'intérêt.

8. La CEDEAO tient à attirer particulièrement l'attention des cabinets intéressés sur les dispositions de l'**Article 118 du Code des marchés révisé de la CEDEAO ("Infractions commises par les candidats, les soumissionnaires et les adjudicataires")**, portant sur les pratiques de corruption et de fraude en matière de concurrence ou d'exécution de contrats. En outre, ils sont invités à prendre connaissance des informations spécifiques concernant les conflits d'intérêts liés à la présente mission, conformément à l'**article 119 du Code des marchés révisé de la CEDEAO**.

9. Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations à l'adresse électronique ci-dessous mentionnée, durant les heures ouvrables à la Commission de la CEDEAO, de 09h00 à 15h00 (Heure locale - Nigeria): [sbangoura@ecowas.int](mailto:sbangoura@ecowas.int) avec copie à [procurement@ecowas.int](mailto:procurement@ecowas.int) ; [cdeh@ecowas.int](mailto:cdeh@ecowas.int) ; [ikkamara@ecowas.int](mailto:ikkamara@ecowas.int); [oolu-ibukun@ecowas.int](mailto:oolu-ibukun@ecowas.int)

10. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises sous plis scellés (1 Original signé et 3 Copies) en Anglais, Français ou Portugais portant clairement la mention: « **Sélection d'un cabinet de consultants chargé d'effectuer l'évaluation des immobilisations des institutions de la CEDEAO basées au Nigeria.** » « **N'ouvrir qu'en présence du Comité d'ouverture des plis.** » Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées à l'adresse ci-dessous indiquée au plus tard le **15 novembre 2022 à 11h00, Heure du Nigeria (GMT+1)** :

***A remettre en personne ou par courrier recommandé à :***

Direction de l'Administration Générale,  
Division de la Passations des marchés  
Premier (1<sup>er</sup>) étage du siège de la Commission de la CEDEAO,  
Plot 101, Yakubu Gowon Crescent,  
Asokoro District, Abuja, NIGERIA.

**Veillez noter que les soumissions électroniques sont également acceptées et doivent être adressées aux l'adresses électroniques indiquées au point 9 ci-dessus.**

11. Le présent appel à manifestation d'intérêt peut également être consulté sur le site web à l'adresse suivante : <http://www.ecowas.int/doing-business-in-ecowas/ecowas-procurement/>

**Le Commissaire chargé des Services internes**